



Bulletin Mackenzie Vision

Hiver 2018

Harmonisez vos placements avec vos valeurs

Des placements à impact, voilà ce que bon nombre d'investisseurs canadiens souhaitent réaliser avec leur argent. Ils veulent que leurs placements fructifient mais aussi qu'ils aient un impact positif sur les plans environnemental et social. Selon un sondage mené en 2017 par Environics Research, parrainé par Placements Mackenzie :

63 % des investisseurs canadiens estiment que les fonds de placement socialement responsables représenteront une part plus importante dans leur portefeuille de placement.

50reflexions.com,
Placements Mackenzie

- 66 % des investisseuses ont déclaré que les fonds de socialement responsables représenteront une part plus importante dans leur portefeuille.
- 37 % des investisseurs de la génération du millénaire ont déclaré que les fonds de placement socialement responsables représenteront une part plus importante dans leur portefeuille au cours des deux à trois prochaines années
- 75 % des investisseurs de la génération du millénaire ont déclaré qu'il était important que les conseillers offrent des investissements socialement responsables

Au cours des dernières années, la demande des investisseurs pour des solutions durables, responsables et à impact a considérablement augmenté. Ces solutions cherchent à réaliser des rendements positifs et à répondre aux défis sociaux. De 2014 à 2016, au Canada, les actifs dans les investissements socialement responsables (« ISR ») ont connu une hausse de 49 %, à un taux de croissance annuel composé de 22 %.¹ Ce sont à la fois les particuliers et les investisseurs institutionnels qui soutiennent cette croissance. Sur le marché au détail canadien, les actifs des mandats ISR sont passés de 7,5 milliards \$ en mars 2016 à 8,7 milliards en mars 2017.²

L'approche ISR tient compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les prises de décisions. Ainsi, lorsque les gestionnaires de portefeuille analysent les données financières d'une société pour en déterminer la valeur, ils étudient également son bilan environnemental, son adoption de pratiques socialement responsables et la gouvernance d'entreprise. Ils peuvent également utiliser leur position d'actionnaire d'une société pour promouvoir le changement par le biais d'un engagement d'entreprise direct ou en présentant des propositions d'actionnaires.

Les investissements durables, responsables et à impact vous permettent d'effectuer des placements conformes à vos valeurs. Consultez votre conseiller pour en savoir plus sur les placements à impact.

¹ 2016 Global Sustainable Investment Review

² Simfund, en date de mars 2017

Partez sur de nouvelles bases : Revoyez votre plan

2018... une nouvelle année et l'occasion de revoir votre plan financier. Le moment est bien choisi pour communiquer avec votre conseiller et revoir votre plan.

Placements Mackenzie a parrainé un sondage mené en 2017 par Environics Research auprès des investisseurs canadiens. Ce sondage avait pour objectif de recueillir leur opinion sur les placements et sur les relations de conseil. Les résultats indiquent que les conseillers peuvent développer leurs relations avec leurs clients en leur offrant une expérience encore plus personnalisée. Les Canadiens et Canadiennes souhaitent que leur conseiller les comprennent, et qu'il comprenne leurs besoins en matière de placement et de planification. Ils souhaitent également que leur conseiller leur offre une vaste gamme de produits et services ciblés, et notamment des produits novateurs ainsi que des produits proposés par des sociétés canadiennes. De bonnes relations avec les conseillers peuvent générer une valeur appréciable pour les investisseurs. De fait, selon un sondage réalisé par le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations de Montréal, les investisseurs ayant recours à un conseiller avaient 2,7 fois plus d'actifs financiers que les investisseurs sans conseiller.

Vous trouverez sur le site placementsmackenzie.com des conseils pour développer une relation fructueuse avec votre conseiller.

Toujours en ce qui concerne les relations avec un conseiller, voici ce que les investisseurs canadiens nous ont dit :

- 96 % des investisseurs ont déclaré que les discussions individuelles avec leur conseiller est le mode de communication qu'ils privilégient pour obtenir de l'information additionnelle sur les placements.
- 55 % des investisseurs préfèrent avoir des rencontres face à face avec leur conseiller au moins deux fois par année.
- 33 % des investisseurs ont déclaré qu'ils aimeraient avoir des contacts avec leur conseiller par courriel une fois par mois ou plus.
- 52 % des investisseurs souhaitent interagir avec leurs conseillers sur les médias sociaux.

La perspective des investisseurs canadiens à l'égard de leur collaboration avec leurs conseillers est simple : Comprenez-moi, restons en contact tout au long de l'année, et rencontrons-nous quelques fois par an.

Les Canadiens peuvent contribuer à établir des relations productives avec leur conseiller en participant à un dialogue continu, en contribuant à énoncer des attentes claires, et en rencontrant leur conseiller en personne.

À l'aube de la nouvelle année, songez à rencontrer votre conseiller pour revoir votre plan financier. Jetez un regard nouveau sur votre portefeuille et discutez de vos objectifs pour 2018.

Débutez l'année en communiquant avec votre conseiller et en cultivant cette relation.

Votre conseiller est votre meilleure source d'information en matière de placements dans des fonds communs et de planification de la retraite. Il ou elle a la formation, les connaissances des produits et l'expérience professionnelle nécessaires pour vous aider à concevoir et gérer un programme de placement adapté à vos besoins particuliers et à votre profil de risque.



Un rappel au sujet de votre REER, et quelques conseils en temps opportun...

Mangez des légumes, dormez davantage, et cotisez à votre REER en 2017. C'est bon pour votre santé, et c'est bon pour vos finances.

En cotisant à votre REER, vous pouvez réaliser des économies d'impôt en 2017 (retombées positives à court terme) et alimenter votre retraite (retombées positives à long terme). Ce sont des retombées positives qui s'inscrivent dans la durée.

Voici quelques points à retenir au sujet du REER :

- Le REER offre les trois avantages suivants :
 1. Vos cotisations sont déductibles d'impôt
 2. Les gains qui s'accumulent au sein d'un REER sont à l'abri de l'impôt
 3. L'imposition sur les sommes détenues au sein d'un REER est reportée jusqu'au moment où vous effectuez des retraits.
- Date limite pour les cotisations : 1^{er} mars 2018
- Le plafond des cotisations REER a été fixé à 26 010 \$ pour 2017
- Si vous participez à un régime de retraite, votre facteur d'équivalence viendra réduire vos droits de cotisations.
- Votre limite de cotisation est indiquée dans votre avis de cotisation de l'Agence du revenu du Canada.

Nous espérons que notre rappel de cotiser à votre REER ne sera pas interprété comme un rappel du style « N'oubliez pas de manger du brocoli » – bien que nous vous encourageons à manger davantage de légumes – l'essentiel est une gestion judicieuse de vos finances.

ALERTE REER

Ajoutez un rappel REER à votre calendrier électronique, et mettez le volume d'alerte au maximum. Créez un rappel sur votre téléphone portable. Ajoutez un nouvel événement au calendrier de votre téléphone. Posez une note autocollante sur votre (vos) bureau(x). Mettez à jour vos événements importants sur les médias sociaux pour que vos amis et votre famille vous encourage à cotiser.

Nouez une ficelle autour de votre doigt, prenez une photo, et envoyez-la à votre conseiller.

Ne désactivez pas ce rappel. Il se répétera cinq minutes plus tard.

Profitez des retombées positives d'une cotisation à votre REER pour l'année d'imposition 2017. Vous vous sentirez mieux.

L'horloge (la vraie, celle qui fait tic-tac) n'attend pas. Dernier rappel!

Communiquez avec votre conseiller pour tirer pleinement parti de votre REER.

Renseignements importants

RAPPORTS SUR LES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

Vous trouverez sur placementsmackenzie.com des renseignements exhaustifs sur vos investissements dans les fonds communs de Placements Mackenzie.

États financiers

Il ne s'agit pas de relevés de compte faisant état de la valeur de votre compte. Les états financiers d'un fonds présentent un sommaire de la situation financière du fonds à une date précise et comportent un relevé de l'actif net, les résultats et l'évolution de l'actif net ainsi que la liste complète des placements détenus dans le portefeuille du fonds.

Rapport de la direction sur le rendement des fonds

Les rapports de la direction sur le rendement des fonds (RDRF) sont un supplément aux états financiers. Le RDRF comprend les commentaires des portefeuillistes sur le rendement du fonds sur une période donnée et une discussion des événements récents, de tout changement au profil de risque du fonds et des tendances importantes qui peuvent affecter le rendement futur du fonds.

Vous pouvez choisir la façon dont vous recevez ces renseignements

Les états financiers et le RDRF sont produits pour les exercices annuels (au 31 mars) et semestriels (au 30 septembre). Vous pouvez vous procurer les états financiers et les RDRF en visitant notre site Web à placementsmackenzie.com ou sur le site Web de SEDAR à l'adresse sedar.com. Si vous désirez recevoir une version papier de ces rapports, vous devez nous indiquer votre préférence. Si cela est déjà fait, nous avons votre préférence dans nos dossiers. Vous pouvez modifier votre choix en tout temps en communiquant avec le Service à la clientèle de Mackenzie au 1 800 387-0615, ou au 416 920-5120 à Toronto, ou en nous faisant parvenir un courriel à service@mackenziefinancial.com.

FACILITEZ VOS PLACEMENTS GRÂCE AUX PPA

Placements Mackenzie peut vous aider à investir dans des fonds communs de placement de façon régulière. Établissez un programme de prélèvement automatique (PPA) et Placements Mackenzie prélèvera automatiquement une somme fixe à intervalles réguliers de votre compte bancaire et l'investira dans le fonds Mackenzie de votre choix. Un PPA vous aide à maintenir une approche de placement rigoureuse.

AU SUJET DE L'APERÇU DU FONDS

Lorsque vous souscrivez pour la première fois un fonds commun de placement, vous recevez un document intitulé Aperçu du fonds, lequel présente de façon conviviale des renseignements essentiels sur le fonds dans lequel vous investissez.

Si vous participez à un programme de PPA, l'Aperçu du fonds ne vous sera pas envoyé lors des achats futurs effectués dans le cadre de ce programme, à moins que vous ne demandiez de le recevoir au moment de l'achat initial. Vous pouvez néanmoins obtenir les dernières mises à jour, sans frais, en :

- Communiquant avec votre conseiller
- Consultant les sites placementsmackenzie.com ou sedar.com
- Communiquant avec nous par courrier électronique à service@mackenzieinvestments.com
- Composant le 1-800-387-0615
- Nous faisant parvenir votre demande par la poste à l'adresse suivante :
180, rue Queen Ouest,
Toronto (Ontario) M5V 3K1

ÉCHANGES AUTOMATISÉS

Service de conversion automatique de parts échues

Lorsque les placements acquis selon l'option avec frais de rachat ne sont plus assujettis à ces frais, les titres pourraient être échangés contre des titres à frais d'acquisition du même fonds, et de la même série, afin d'offrir une plus grande transparence quant aux titres échus qui sont libres de frais de rachat. Dans certains cas, les parts échues seront échangées contre des parts d'une autre série (Séries SC, S6 et S8) du même fonds.

Service de tarification préférentielle

Au cours de la période, il est possible que vos parts aient été échangées contre des parts de la série Patrimoine privé (série PW) dans le cadre du service de tarification préférentielle de Mackenzie, si vous répondez à certains critères d'admissibilité, tels qu'expliqués en détail dans notre prospectus. La seule différence entre la série que vous déteniez précédemment et la série dans laquelle vos titres ont été transférés réside dans le fait que les frais de la série Patrimoine privé sont moins élevés. Veuillez noter que si vous cessez de répondre aux critères d'admissibilité, tels qu'expliqués en détail dans notre prospectus, vos titres pourraient être transférés à la série aux frais plus élevés, après avis raisonnable.

Vous ne recevrez pas de document « Aperçu du fonds » relativement aux échanges automatiques à une série différente. Vous pouvez obtenir un exemplaire de l'Aperçu du fonds le plus récent, gratuitement, en composant le 1-800-387-0615 ou en envoyant un courriel à service@mackenzieinvestments.com. Vous pouvez également consulter ces documents en ligne à www.placementsmackenzie.com ou www.sedar.com.

Vous ne serez pas autorisé à vous retirer d'une convention d'achat et de vente à l'égard de la souscription de parts des séries SC, S6, S8 ou Patrimoine privé faite en conséquence de ce service. Par contre, vous avez des droits d'action en dommages-intérêts ou en rescision dans le cas où un Aperçu du fonds, ou un document intégré par renvoi dans un prospectus simplifié, relatif aux titres des séries SC, S6, S8 ou Patrimoine privé contiendrait une présentation inexacte des faits, que vous ayez ou non fait demande de l'Aperçu du fonds.

Les placements dans les fonds communs peuvent donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs ne sont pas garantis, leur valeur varie fréquemment et leur rendement antérieur peut ne pas se reproduire.

Le contenu de ce document (y compris les faits, les perspectives, les opinions, les recommandations, les descriptions de produits ou titres ou les références à des produits ou titres) ne doit pas être pris ni être interprété comme un conseil en matière de placement, ni comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat, ou une promotion, recommandation ou commandite de toute entité ou de tout titre cité. Bien que nous nous efforcions d'assurer son exactitude et son intégralité, nous ne sommes aucunement responsables de son utilisation.

Ces renseignements ne doivent être pris ni comme des conseils juridiques ni comme des conseils fiscaux, car la situation de chaque client est unique. Veuillez consulter votre conseiller juridique ou fiscal attitré.

Rachat de parts ou d'actions. Vous pouvez procéder en tout temps au rachat de vos parts ou actions de fonds communs de placement à la valeur liquidative par part/action alors en vigueur. Vous pouvez faire parvenir votre demande de rachat (par écrit) à votre conseiller ou à Mackenzie. Nous pourrions exiger que votre signature soit certifiée par une banque, une société de fiducie ou un membre d'une Bourse de valeurs reconnue ou de toute autre façon approuvée par Mackenzie. De plus, elle doit être accompagnée de tout autre document que Mackenzie pourrait raisonnablement exiger. Vous pouvez faire une demande de rachat par téléphone jusqu'à concurrence d'un certain montant si une autorisation a été obtenue préalablement. Si tous les documents nécessaires ne sont par reçus dans les 10 jours, votre demande de rachat sera annulée et toute perte devra être payée par vous ou votre courtier. Les parts ou actions seront remboursées au plus tard deux jours ouvrables après que Mackenzie aura reçu tous les documents relatifs au rachat.

